

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-860

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	93 895 800
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Accès libre et gratuit à un enseignement supérieur de qualité (<i>ligne nouvelle</i>)	93 895 800	0
TOTAUX	93 895 800	93 895 800
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons nous opposer à la politique de sélection à l'entrée à l'université du Gouvernement en permettant à chacun de s'inscrire dans la filière de son choix.

Cette année plus encore que les précédentes Parcoursup, la machine à sélectionner les étudiants, a fonctionné à plein. 95,7% de réussite au bac... et un nombre record d'étudiants sans aucune affectation à la fin de la phase principale mi-juillet : 10,65% des candidats étaient sans proposition (91 319) contre 7,44% en 2019 (50 597).

En réalité le problème n'est pas simplement lié à une situation exceptionnelle dûe aux bons résultats du bac. On comptait 68 000 candidats supplémentaires cette année (dont seulement 22 469 lycéens en plus). Mais le nombre d'étudiants en réorientation augmente : Parcoursup affecte les candidats sans respecter leurs véritables choix. L'année suivante, les étudiants demandent à changer de cursus afin d'avoir enfin une place dans la formation désirée. C'est bien le fonctionnement de Parcoursup qui crée la saturation de la demande, accompagné d'une insuffisance du nombre de places ouvert dans les filières.

De plus, les étudiants ayant obtenu une licence rencontrent de plus en plus de difficultés à s'inscrire en Master. Selon l'UNEF, 9000 candidats sont sans affectation cette année. Les saisines devant des rectorats ont bondi de 126% à la rentrée.

Par cet amendement nous dénonçons également le choix du Gouvernement de consacrer la plus forte augmentation, en proportion, du budget de l'enseignement supérieur (programme 150) aux établissements d'enseignement privés avec une hausse de 10,60% soit 9 millions d'Euros. Les effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements privés ne cessent en effet d'augmenter...et la mise en place de ParcoursSup est l'une des principales raisons.

Nous proposons donc de redonner le droit à chacun, en formation initiale ou continue, à s'inscrire gratuitement dans la filière de son choix. Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, nous proposons de transférer les crédits et autorisations d'engagement de l'action 04 – Établissements d'enseignement privés du programme 150 vers l'action 01 d'une nouvelle ligne de programme intitulée Accès libre et gratuit à un enseignement supérieur de qualité.